

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE  
COMMUNE D'AMBILLOU

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU**

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mai, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 05 mai 2025.

La séance a été publique.

*Effectif légal du conseil municipal : 19*

*Nombre de conseillers en exercice : 19*

Etaient présents 15	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, SUZANNE Julie, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie, DELETANG Claude.	
Etaient Absents 4	BETTE Thierry, <i>Absent</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i> RICHARD Pascal, <i>Excusée</i>	-- -- <i>Pouvoir à Charles BARRIER</i> <i>Pouvoir à Lucette CARRE</i>

**Votants : 17**

*Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.*

*Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.*

Sylvie Hémond a été désignée pour remplir cette fonction

**Ordre du jour de la séance**

**Délibérations :**

2025-014 : Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

2025-015 : Compte rendu des décisions du Maire, prises par délégation du Conseil Municipal.

**Décisions du Maire :**

➤ Voir note de synthèse

**Informations diverses**

- Travaux fissures bibliothèque,
- Dissolution du Syndicat Mixte Ambillou/Pernay – Eau et voirie,
- PATA et enrobé sur les routes,
- Organisation des services de La Poste,
- Demande de stage aux espaces verts,
- ....

## 2025-014 – Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2025 a été diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Maire demandera si les conseillers ont des observations à formuler.

En l'absence d'observations,

### **Après délibération, le Conseil Municipal décide par 16 voix**

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du 11 avril 2025,
- **DE PROCÉDER** à la signature de celui-ci par les personnes concernées.

## 2025-015 – Compte-rendu des décisions du Maire, prises par délégation

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, le Maire rendra compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation, accordée par le Conseil Municipal le 05 juin 2020.

N° de la décision	Nature de la décision
2025-D019	Signature du bail professionnel avec Maryne Poulleau pour l'occupation d'un local au Pôle de Services.
2025-D020	Signature de deux devis pour la réhabilitation d'une partie des trottoirs rue Fleurie : 1 <sup>er</sup> devis : 10 744 € HT 2 <sup>ème</sup> devis : 9 903,60 € HT
2025-D021	Signature d'un devis pour un entretien ponctuel des espaces verts du Hameau du Lac pour une somme TTC de 3 838,80 €.
2025-D022	Signature d'un devis HT de 2 632 € pour la fourniture de balises PPMS supplémentaire.
2025-D023	Signature de trois devis pour une somme globale TTC de 514,84 € pour la reliure des délibérations allant de 2018 à 2023.
2025-D024	Signature d'un devis TTC de 786,62 € pour des réparations sur le lave-vaisselle de la cantine.
2025-D025	Renonciation au droit de préemption sur le bien situé 10, rue du Château d'Eau – Parcille AC 104.

A l'issue de ce compte-rendu,

### **Après délibération, le Conseil Municipal décide par 17 voix**

- **DE PRENDRE ACTE** du compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation, ci-dessus.

## INFORMATIONS DIVERSES

### **Services de la Poste**

Le Maire donnera lecture d'un courrier reçu de La Poste sur la modification des heures d'ouvertures du bureau d'Ambillou pour la saison estivale.

Il donnera les heures d'ouverture du bureau de poste de Savigné Sur Lathan où les habitants pourront effectuer les opérations courantes.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h ainsi que le samedi matin de 8h30 à 10h30.

Autre sujet : pour l'instant, il n'est pas prévu la fermeture du bureau de poste d'Ambillou.

Le Maire précise que si une fermeture devait être prononcée, il faudrait l'accord du Conseil Municipal.

### **Travaux sur le bâtiment bibliothèque**

L'adjoint aux bâtiments informe les conseillers que des fissures relativement importantes sont apparues sur un côté du bâtiment.

Une 1<sup>ère</sup> expertise a fait état de réparations allant jusqu'à 80 K€.

Une 2<sup>me</sup> expertise a été demandée par la commune car de nouvelles fissures apparaissent de l'autre côté du bâtiment.

La conclusion de cette deuxième expertise a précisé de légers mouvements de sol, sous la partie neuve de la bibliothèque.

Dans ce contexte, d'importants travaux pourraient être engagés et il serait alors indispensable de déménager la bibliothèque pendant cette période.

En l'absence d'éléments plus précis pour l'instant, aucune décision n'est à prendre dans l'immédiat.

Le service reste ouvert.

Ce point sera précisé ultérieurement.

### **Dissolution du Syndicat Mixte Ambillou/Pernay – Eau potable et voirie**

Le Syndicat Mixte doit être dissout au 1er janvier 2026. La partie Eau Potable va être reprise par la CCTOVAL, en charge de cette nouvelle compétence et la partie voirie va être dissoute.

Le budget voirie comportait essentiellement du matériel, acheté par le Syndicat Mixte et utilisé par les deux communes.

En vue de la dissolution, le matériel va être réparti entre les deux communes.

Pernay souhaiterait garder le broyeur de branches et Ambillou l'épareuse. Il est à noter que dans les deux cas, il s'agit de matériel ancien.

Les élus échangent sur cette répartition du matériel et décident de donner leur accord sur la récupération de l'épareuse.

Il est indiqué que les délibérations concernant cette dissolution seront à prendre le mois prochain.

### **Mise en œuvre du PATA et de l'enrobé**

Cette année, il est prévu l'application du PATA et de l'enrobé sur les routes ci-dessous :

- Route entre l'Angevinière et l'Hermitière >> PATA
- Route de la Giberdière >> PATA
- Route de l'Hermitière >> PATA
- Route de la Roberdière (dans le virage) >> enrobé
- Route entre la Grange et Fontaine >> enrobé

L'adjoint à la voirie rappelle également la demande d'une habitante située Route de La Chesnaye. Il est urgent de faire quelque chose.

### **Aménagement et sécurisation rue Principale**

Ce dossier prend malheureusement du retard.

En effet, il était prévu que :

- La commune engage la rénovation des trottoirs et la sécurisation de la route avant l'été.
- Et que le Département, prenne en charge la bande de roulement avant fin octobre.

Dans ce montage, la commune devait attendre le vote du budget du Département (fin mars), afin d'être sûre que son projet était inscrit.

Or, fin mars, il nous a été conseillé d'attendre le résultat de l'appel d'offres (pour les opérations de voirie) lancé par le Département.

Ce qui rallonge le délai d'attente, puisque ces résultats et analyses ne seront connus que début juin.  
>> En effet, à priori, certaines communes seraient en position d'arbitrage.

### **La commune ne peut commencer les travaux de réaménagement des trottoirs sans avoir la certitude que le Département engagera ses travaux de route, à la suite.**

L'autre difficulté dans ce dossier concerne le planning. Ce retard impact directement l'opération :

Pour la commune : rédaction des documents de consultation + lancement du marché public + délai de réponse et analyse >> 2 mois.

Notifications aux entreprises + travaux >> 3 mois.

Pour le Département : une contrainte forte >> les interventions sur les routes ne se font plus après fin octobre en raison de la météo (en fonction des années, cette date limite peut être prolongée mais à la marge).

Dans ce contexte d'incertitude, le Maire a transmis un courrier à la Présidente du Département pour l'alerter sur notre situation.

Il en donne lecture aux Conseillers.

Pour l'instant, en l'absence de réponse il n'est pas possible de commencer les travaux.

## **Valorisation financière de la commune**

Le Maire présente le document fourni par le Conseil aux Décideur Locaux sur les finances de la commune.

Le document sera transmis à tous les conseillers.

## **Problème avec la borne électrique**

Il est rapporté que la borne de recharge ne fonctionne pas et qu'il n'est pas possible de joindre un interlocuteur chez Modulo.

Charles Barrier va contacter le SIEIL sur cette question.

## **Gestion des espaces verts**

Charles Barrier précise que les bords de route ne sont pas suffisamment entretenus et que cela devient dangereux. Il ne veut pas être tenu responsable si un accident devait arriver.

Le Maire précise que si un accident devait arriver, il en serait lui-même responsable.

Charles Barrier s'interroge : comment est organisé le service technique en charge des espaces verts ?

Le Maire répond qu'un nouvel agent a été recruté et qu'il va renforcer l'équipe.

Lucette Carré informe qu'il est prévu de faire de bords de route la semaine prochaine.

La commune possède un broyeur et un agent va se charger de ce travail.

## **Réunion avec le centre équestre**

Céline Cheneau fait un bref point sur une réunion qui s'est déroulée en Mairie le 29 avril 2025 à la demande du Centre Équestre.

Le Centre équestre est dans une situation financière difficile. La présidente est venue demander un soutien à la Mairie, à l'association La Source, et au Département.

Toutefois, il semble ne pas y avoir de solution, tant leurs difficultés financières sont grandes.

## **Dortoir pour les enfants du Centre de Loisirs**

Il a été décidé de ne plus affecter le préfabriqué comme dortoir (utilisé les mercredis et pendant les vacances scolaires) et d'installer les enfants dans la salle de motricité pendant ce temps.

Des stores occultants vont être installés prochainement dans cette salle.

## **Exercice incendie sur le temps périscolaire**

Céline Cheneau précise qu'un exercice incendie a été organisé sur le temps de la garderie périscolaire. Il a été constaté que l'alarme fonctionne correctement mais qu'elle ne s'entend pas suffisamment à l'extérieur, ce qui rend compliqué le rassemblement des enfants.

Parallèlement, il conviendra de retravailler le plan d'évacuation.

## **Questions diverses posées par une habitante**

Une habitante d'Ambillou a posté un message sur Facebook sur les sujets suivants :

Excès de vitesse Rue Principale, déjections canines, animaux divagants, trafics divers rue du Château d'Eau, police municipale mutualisée.

### **Voici les réponses des élus :**

Excès de vitesse : le projet de sécurisation de la rue Principale est en cours.

Déjections canines >> des sacs sont mis à disposition, toutefois ils sont régulièrement volés.

Animaux divagants >> depuis la délibération de novembre 2023, 8 chiens ont été récupérés ce qui a donné lieu à l'émission de titres à l'encontre des propriétaires.

Trafics divers >> il appartient aux habitants, témoins de ces actes de contacter la Gendarmerie. La Mairie fait de même de son côté.

Police municipale mutualisée : ce projet n'est pas à l'ordre du jour.

D'une manière générale, les conseillers répondent qu'il s'agit malheureusement d'incivilités courantes et récurrentes et qu'il est très difficile de gérer ces comportements individuels qui sont le reflet d'un manque de savoir-vivre.

## **Dates à retenir :**

### **Inauguration extension du bâtiment communautaire**

Le Maire informe les Conseillers qu'ils sont invités à cette inauguration, le 12 juin 2025 à 17h.

Inauguration de l'extension du pôle de services

Le Maire rappelle la date de cet événement : jeudi 15 mai 2025 à 18h.

Inauguration abords du Collège de Savigné sur Lathan

Le Maire rappelle la date de cet événement : samedi 28 juin 2025 à 11h30.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h33**

Le Secrétaire de Séance Sylvie Hémond	Le Maire, Bruno Cheuvreux
--	------------------------------